

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation :
14/09/2021

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents :

-17 au point n°1
-18 à partir du point n°2

Votants :

-20 au point n°1
-21 à partir du point n°2

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC (en visioconférence), Laurent DELPECH (en visioconférence), Sinclair VOURIOT, Laurent SIMON, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD (en visioconférence), Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN (en visioconférence), Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Martine DAGUERRE (en visioconférence à partir du point n°2), Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND.

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Christian ROBACHE à Mireille MUNCH, Nathalie TORTRAT à Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO à Sinclair VOURIOT.

EXCUSEE :

Martine DAGUERRE (point n°1)

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président précise à l'assemblée qu'à la fin du mois, les instances se feront selon les règles classiques en vigueur avant la Covid.

01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 6 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu du bureau communautaire du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

02 – COMMUNAUTES PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTE (CPTS)

Des échanges ont lieu sur le sujet.

03 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAMG AU SEIN DU SMCBANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **DESIGNER** en tant que représentants de la CAMG au sein du « Syndicat Mixte Centre Brie pour l'Assainissement Non Collectif », les conseillers suivants :

STATUT	NOM	PRENOM	Communes
Titulaire	MUNCH	Mireille	Ferrières en Brie
Titulaire	SALVAGGIO	Tony	Pontcarré
Suppléant	TOURNUT	Catherine	Pontcarré

04 - RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Delphine RUEDA, responsable du budget, fait une présentation sur le sujet.

Les Maires sont sollicités sur la méthodologie et la présentation du rapport quinquennal.

Le point sera présenté pour avis lors du prochain bureau communautaire.

05 - DECISION MODIFICATIVE 2021 - N°1 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal pour 2021 avec les mouvements suivants :

1001	POLITIQUE DES DEPLACEMENTS	-460 000,00
1002	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	100 000,00
1004	VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	222 200,00
1005	POLITIQUE DE L'HABITAT ET LOGEMENT	-62 700,00
1006	VALORISATION DU PATRIMOINE	-366 000,00
1101	REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE	140 000,00
1103	AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	26 700,00
1104	BORDS DE MARNE THORIGNY / DAMPMART	-90 000,00
1105	REHABILITATION DES BATIMENTS	-32 500,00
1106	SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES	-39 900,00
1107	QUAI DE LA GOURDINE	396 200,00
1112	BASSIN	193 000,00
1113	MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUE	187 000,00
1114	BARRAGES ET DIGUES	-214 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00

06 - ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL N°2021-2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VOTER** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1101 - REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE DE LAGNY SUR MARNE ET ST THIBAUT DES VIGNES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 375 587,35 €	908 000,00 €	3 113 138,85 €
DEPENSES PROPOSEES	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 375 587,35 €	1 048 000,00 €	2 973 138,85 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 375 587,35 €	1 048 000,00 €	2 973 138,85 €

PROGRAMME 1103 - REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	302 149,31 €	140 000,00 €	408 188,47 €
DEPENSES PROPOSEES	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	302 149,31 €	166 700,00 €	381 488,47 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	302 149,31 €	166 700,00 €	381 488,47 €

PROGRAMME 1104 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE THORIGNY SUR MARNE - DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	868 959,68 €	201 600,00 €	199 739,87 €
DEPENSES PROPOSEES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	868 959,68 €	111 600,00 €	289 739,87 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	868 959,68 €	111 600,00 €	289 739,87 €

PROGRAMME 1105 - REHABILITATION DES BATIMENTS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	4 357 089,46 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	358 719,53 €	1 125 000,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	4 357 089,46 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	358 719,53 €	1 092 500,00 €	32 500,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 357 089,46 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	358 719,53 €	1 092 500,00 €	32 500,00 €

PROGRAMME 1106 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES ACTUELLES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	63 937,25 €	70 000,00 €
DEPENSES PROPOSEES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	63 937,25 €	30 100,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	63 937,25 €	30 100,00 €

	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	3 223 067,07 €	
DEPENSES PROPOSEES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	3 262 967,07 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 044 000,00 €	648 000,00 €	3 262 967,07 €	- €

PROGRAMME 1107 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE QUAI DE LA GOURDINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 484 898,65 €	2 429 000,00 €	3 376 647,76 €
DEPENSES PROPOSEES	9 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 484 898,65 €	2 825 200,00 €	4 980 447,76 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	9 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 484 898,65 €	2 825 200,00 €	4 980 447,76 €

PROGRAMME 1112 - BASSINS PHASE 1

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	8 626 400,00 €	26 403,60 €	27 100,00 €	171 000,00 €	1 536 100,00 €	1 788 600,00 €	5 077 196,40 €
DEPENSES PROPOSEES	8 626 400,00 €	26 403,60 €	220 100,00 €	171 000,00 €	1 536 100,00 €	1 788 600,00 €	4 884 196,40 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	8 626 400,00 €	26 403,60 €	220 100,00 €	171 000,00 €	1 536 100,00 €	1 788 600,00 €	4 884 196,40 €

PROGRAMME 1113 - MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026 ET +
DEPENSES ACTUELLES	14 900 000,00 €	520 700,00 €	665 000,00 €	1 670 000,00 €	1 770 000,00 €	2 793 000,00 €	7 481 300,00 €
DEPENSES PROPOSEES	14 900 000,00 €	707 700,00 €	665 000,00 €	1 670 000,00 €	1 770 000,00 €	2 793 000,00 €	7 294 300,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	14 900 000,00 €	707 700,00 €	665 000,00 €	1 670 000,00 €	1 770 000,00 €	2 793 000,00 €	7 294 300,00 €

PROGRAMME 1114 - BARRAGES ET DIGUES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 950 000,00 €	367 600,00 €	270 600,00 €	230 500,00 €	455 500,00 €	370 000,00 €	255 800,00 €
DEPENSES PROPOSEES	1 950 000,00 €	153 600,00 €	270 600,00 €	230 500,00 €	455 500,00 €	370 000,00 €	469 800,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 950 000,00 €	153 600,00 €	270 600,00 €	230 500,00 €	455 500,00 €	370 000,00 €	469 800,00 €

07 - ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ET APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** par droit d'option le référentiel budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2022
- ❖ **AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section
- ❖ **AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

08 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER AU 1ER JANVIER 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération à partir du 1^{er} janvier 2022 pour le budget principal.

09 - FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN M57 AU 1ER JANVIER 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **FIXER** les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2022 pour le budget principal
- ❖ **FIXER** le seuil d'amortissement à 1 000€ TTC pour le budget principal
- ❖ **APPLIQUER** la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour le budget principal à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2022 en retenant comme point de départ de l'amortissement la date de mise en service de l'immobilisation ou la date d'émission du mandat pour les subventions d'équipement versée
- ❖ **DEROGER** à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 1 000,00 € TTC pour le budget principal

- ❖ **APPLIQUER** l'amortissement par composants au cas par cas, exclusivement pour les immeubles de rapports, et à condition que l'enjeu soit significatif pour le budget principal

10 - FIXATION DES DUREES DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN M49 AU 1ER JANVIER 2022 - BUDGETS ASSAINISSEMENT ET EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **FIXER** les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2022 pour les budgets assainissement et eau
- ❖ **FIXER** le seuil d'amortissement à 1 000€ HT pour les budgets assainissement et eau

11 - MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE LA NON-DECENCE DES LOGEMENTS AVEC LA COMMUNE DE LESCHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.635-1,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **INSTAURER** l'Autorisation Préalable de Mise en Location prévue par les articles L.635-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation sur la commune de Lesches,
- ❖ **DÉFINIR** le secteur d'application de ce dispositif conformément au périmètre prioritaire identifié : du numéro 1 au numéro 39 de l'avenue du Général De Gaulle, du numéro 1 au numéro 5 de la rue de Jablines, du numéro 1 au numéro 7 de l'avenue François Delachapelle.

13 - AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2019-01-05 RELATIF A LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°2 au marché 2019-01-05 relatif à la réalisation de travaux de voirie ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°2 au marché 2019-01-05 ainsi que tout document y afférent.

14 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA CAMG (LOT 1 : SIEGE DE LA CAMG ET REGIE / LOT 2 : BATIMENTS CULTURELS ET ADMINISTRATIFS EXTERNES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises en vue de recourir à un accord-cadre en procédure formalisée pour les prestations de nettoyage des locaux de la CAMG ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit accord-cadre et tous les documents afférents aux termes de cette consultation ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h41.